

Décés de ma mère et frère malhônnète.

Par lilou, le 07/12/2007 à 16:10

Bonjour,

ma mère est décédée en 2004. A cette époque, je vivais (et je vis toujours) a l etranger... A cause de problemes de visa, je n ai pu aller en France lors du décés de ma mere. Mon frére s est chargé de tout et il m avait dit qu il allait garder chez lui les objets de ma mère, dont certains étaient précieux ainsi que de l électroménager mais aussi des objets qui m appartiennent (ordinateur, entre autres...) Il m avait déclaré qu il gardait tout chez lui et que je n aurais qu a venir les chercher plus tard... Quelques mois après, n ayant plus de nouvelles de mon frère, je lui ai ecris afin d avoir au moins la liste des objets qu il garde chez lui, je n ai pas eu de reponse. Je lui ai envoyé un autre courrier, toujours pas de reponse. J ai même cherché a prendre contact avec lui via un site de recherche d anciens camarades de classe, il a bien lu mon courriel mais n a jamais donné suite. J aimerais savoir quels sont mes droits. Existe-t-il un recours qui pourrait forcer mon frère a me donner une liste en bonne et due forme et le cas échéant, a me restituer les biens qu il garde chez lui ? Merci d avance pour votre réponse.

Lilou